

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants :14

L'an deux mille dix-sept, le neuf mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gabriel DESBROSSE.

Présents : ALEX Bruno – BRUN Charles – CHATAL Christophe – Danielle LACOUR – MONDIERE Hubert (arrivé à 21h 05) - VALENTIN Nathalie- Bernard PIVOT – Mickaël RIVIERE – Laurence BERT – DELANGLE Chantal – Véronique FESSY- Maxime GASDON - Olivier CARTET- Danielle LACOUR.

Absent : Alain DAYET

Absente ayant donné bon pour pouvoir : Chantal DELANGLE (à Gabriel DESBROSSE).

Secrétaire de séance : Laurence BERT.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.
2. Avis sur l'installation classée soumis à l'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière de roche sur la commune de Parigny.
3. Petit Pradinois.
4. Avis sur le loyer d'un logement communal.
5. Discussion sur la réfection et l'aménagement de la salle des associations : subvention avec le contrat « Ambition » de la région.
6. Discussion sur le projet d'installation d'un cabinet infirmier dans les locaux achetés à Marie Molette., et des travaux d'aménagements à effectuer.
7. Point Voirie : cour de l'école, projet de la place de la Mairie...
8. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.

Il est approuvé à l'unanimité.

2. Participation annuelle au groupement départemental de lutte contre les rats musqués.

Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier du Groupement Départemental de lutte contre les rats musqués. Celui-ci demande une demande de participation annuelle de 160 € pour l'année 2017 pour indemniser les travaux de piégeage des ragondins et des rats musqués, sachant que cette lutte a été rendue obligatoire par arrêté préfectoral

De plus, il ajoute que le groupement a décidé de maintenir une « prime à la queue » pour la capture des ragondins et des rats musqués pour l'année 2017 afin d'indemniser les piégeurs permettant de limiter le développement des populations de rongeurs. Et enfin, les piégeurs ne pourront bénéficier d'indemnités que si les communes où ils interviennent sont à jour de leur participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (*absence de Hubert MONDIERE*), accepte de verser une subvention de 160 € au Groupement Départemental de lutte contre les rats musqués au titre de l'année 2017.

3. Avis sur l'installation classée soumis à l'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière de roche sur la commune de Parigny.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique a été ouverte au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, pour les Carrières du Roannais situées à Parigny.

Les communes situées dans un rayon de 3 kilomètres doivent afficher un avis annonçant cette enquête pendant toute la durée de celle-ci.

De plus, ces mêmes communes sont appelées à émettre un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière de roche située sur la commune de Parigny.

4. Petit Pradinois

Danielle LACOUR demande aux membres du Conseil si des personnes ont des projets d'articles à lui communiquer.

Les points abordés sur le futur petit pradinois seront les suivants : Marche de Solidarité, compte-rendu de l'assemblée générale du club des jeunes, nouveau bureau des familles rurales, inscriptions pour le car par l'intermédiaire de l'AFR, Clôture du stade de foot, article sur les jeux nouvellement situés sur la place, budget 2017, une présentation du réaménagement de la Mairie avec le coût et les subventions, les expositions de photos de Michel CORTIAL (actuellement affichées) et celles de Jean-Pierre IZART (affichées dès le mois de Juin 2017) dans la salle de Conseil Municipal. Il est proposé de rédiger un article sur l'ouverture du Multiservices

avec une photo de la nouvelle commerçante et la date d'ouverture prévue le 1^{er} Juillet 2017.

Le prochain Petit Pradinois devrait paraître autour du lundi 03 Juillet 2017.

Danielle LACOUR donnera l'avancement au prochain Conseil Municipal.

5. Avis sur le loyer d'un logement communal (1er étage de l'ex-mairie)

Suite au départ de Patrick PERRET et Delphine LAPRAIS, le logement situé au 1^{er} étage de l'Ex-Mairie est vacant. Des personnes sont venues le visiter mais le loyer de 390 € leur paraissait un peu élevé. Le Maire demande au Conseil un avis pour une éventuelle baisse du loyer. Il lit les loyers des différents appartements communaux afin de donner des éléments de comparaison.

Charles BRUN ajoute qu'une chaudière neuve a été achetée pour un montant de 2 000 €.

De plus, le loyer avait été baissé de 60 € par mois avant que Patrick PERRET et Delphine LAPRAIS ne prennent ce logement.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le loyer à 390 € à 13 voix « pour » et 1 abstention.

6. Discussion sur la réfection et l'agrandissement de la salle des associations : subvention avec le contrat « Ambition » de la région.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de réfection de la toiture et l'agrandissement de la salle des associations peut donner lieu à l'attribution d'une subvention dans le cadre « Ambition » de la Région (en liaison avec la COPLER).

A ce titre, le maire a demandé une estimation au bureau d'étude OXYRIA. Il présente les montants (Hors Taxes) suivants :

- Travaux : 450 000 € (dont 90 000 € de toiture)
- Frais : 65 000 € (architecte, études et contrôles).
- Divers : 10 000 € (assurances etc..)

Soit un TOTAL de **525 000 € HT**

Le Maire ajoute qu'il va recevoir l'architecte Marianne TRONCY mardi 16 mai à 07h30 pour une autre estimation. Il tiendra informer le Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Charles BRUN propose de commencer à « épargner » 80 000 € chaque année en attendant de pouvoir le financer. Des subventions seront demandées.

Olivier CARTET trouve que les frais (65 000 €) sont élevés.

7. **Discussion sur le projet d'installation d'un cabinet infirmier dans les locaux achetés à Marie Molette., et des travaux d'aménagements à effectuer.**

Le maire annonce au Conseil Municipal que deux infirmières (Jasmine MERCIER et Angélique MINOIS) souhaiteraient ouvrir un cabinet sur Pradines d'ici la fin de l'année. Suite à la récente acquisition du bâtiment de Marie MOLETTE, il est désormais possible de proposer les locaux pour une activité commerciale.

Néanmoins, l'aménagement des locaux reste à la charge de la commune : travaux d'électricité de mise aux normes, WC handicapé, fournitures de placo et isolation, changement des vitrines avec la contribution de l'agent technique pour la démolition du bar. Le coût des travaux d'aménagement, sera compris entre 15 000 € et 20 000 € et sera ajusté au prochain Conseil Municipal suite aux demandes de devis en cours.

Mickaël RIVIERE émet des réserves sur la viabilité du commerce.

Selon Danielle LACOUR, il est nécessaire de mettre aux normes et de rendre propre l'intérieur. Et cela permettra d'encaisser des loyers.

Le Maire ajoute que ce bâtiment n'a pas été utilisé depuis longtemps et cela permettra de dynamiser la vie du village.

◇ **Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le principe d'une installation des deux infirmières :**

Le Conseil Municipal, à 12 voix « pour » et 2 abstentions, approuve le principe d'une installation des deux infirmières.

◇ **Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le point de savoir si on réalise des travaux d'aménagement :**

Le Conseil Municipal, à 9 voix « pour » et 3 voix « contre » et 2 abstentions, accepte de réaliser des travaux d'aménagement.

◇ **Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les loyers possibles :**

Le Maire demande à Laurence BERT si elle a pu obtenir des renseignements sur les loyers pratiqués : pour un cabinet d'infirmier situé au Coteau, le loyer s'élève à 300 € pour 45 m². Au vu de ces éléments, le Maire propose un loyer compris entre 350 € et 400 €. Le loyer sera fixé si les infirmières s'engagent et acceptent cette fourchette. On attendra une réponse de leur part pour ensuite engager les travaux.

8. **Point Voirie :**

Christophe CHATAL informe le Conseil Municipal que l'agent technique va terminer le mur de l'école (couvertine, grillage, crépis).

Pour l'enrobé de la cour, c'est l'entreprise COLAS qui est la mieux placée. Puis, COLAS va achever la finition du chemin piétonnier le long de la place et vers les places « Handicapés » du Multiservices.

Concernant la place de la Mairie, les demandes de devis sont en cours. On pourrait éventuellement supprimer l'enrobé rouge qui est très cher et difficile à remplacer (en comparaison avec de l'enrobé noir).

Le programme de voirie 2017 sera ajourné mais le programme de voirie 2016 sera terminé cette année à hauteur de la dépense subventionnable.

9. Questions diverses

- **Jeux d'enfants sur la place publique** : Il y a des retours positifs des enfants et des parents. Mais suite au contrôle de SOCOTEC après la pose des jeux, il sera nécessaire de respecter les hauteurs de chute avec la balançoire et il est préconisé la pose d'un sol amortissant tout autour des jeux.

Olivier CARTET fait part des jeux d'enfants installés dans d'autres communes et des revêtements utilisés.

Le maire émet l'idée de demander un devis pour un sol amortissant

Danielle LACOUR affirme la nécessité de se mettre aux normes.

Les jeux restent en usage, hormis la balançoire.

- Loyers PERRET-LAPRAIS :

Le maire lit le courrier remis à Patrick PERRET et Delphine LAPRAIS ce dimanche 07 mai 2017. Ce courrier leur avait été envoyé en recommandé avec accusé réception, sans être allé le chercher à la Poste après remise dans leur boîte aux lettres d'un avis de mise à disposition.

Puis le Maire informe le Conseil Municipal qu'un message SMS lui a été adressé par eux qualifiant les informations contenues dans le courrier comme étant de la « Diffamation » et de « mauvaise foi ».

Le Maire informe que le trésorier a été chargé de faire une saisie sur salaire pour recouvrer les 780 € d'impayés du loyer de logement communal.

- Nouvelle exploitante Multiservices :

Le Maire procède à la lecture du courrier remis par la future exploitante du Multiservices où elle informe l'achat d'équipements.

- **Mutuelle de santé communale** : le maire annonce qu'il y a eu 24 retours. Nous allons nous renseigner auprès de la Mairie de Cordelle et de Neaux qui ont déjà une Mutuelle en place.

Choix de l'entreprise de la charpente de la Mairie :

Suite à la dernière discussion avec la commission « Bâtiment » (à la dernière réunion), Charles BRUN a reçu 4 devis :

- CHAPON HYDRO BAT : 16 062 € TTC
- LESPINASSE : 12 948,77 € TTC
- VERMOREL : 12 908 € TTC
- RS TOITURE : 12 204 € TTC.

Les travaux devront être réalisés avant les vacances d'été 2017.

Le Conseil Municipal, à 12 voix « pour » et 2 abstentions, décide de retenir RS Toiture.

- **Le planning des élections législatives** (11 et 18 juin 2017) **est réalisé.**
- **Cantine** : le maire informe qu'une nouvelle famille (demandeur d'asile d'origine albanaise) a été accueillie à l'Abbaye de Pradines qui prend en charge les repas.
- **Compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat Rhône Loire Nord** :

2 points ont été abordés par Christophe CHATAL :

° Le changement de la pompe pour une mise aux normes coûterait environ 299 000 €.

° C'est l'entreprise SADE qui a été retenue (parmi 3 candidatures) pour un montant de 1 460 000 € pour la réalisation de la conduite du 600 menant au château d'eau.

- **Prochain conseil municipal** : mardi 13 juin 2017 à 20H30.